



PAROISSE SAINT JOSEPH EN MAUGES

Communes de Botz-en-Mauges, Chaudron-en-Mauges, La Boissière-sur-Evre, La Chaussaire, La Salle-et-Chapelle-Aubry, Le Filet, Le Puiset-Doré, Montrevault, Saint-Pierre-Montlimart, Saint-Quentin-en-Mauges et Saint-Rémy-en-Mauges.

Presbytère

1, place du 11 novembre

Saint-Pierre-Montlimart

49110 MONTREVAULT s/ EVRE

02.41.75.70.62

paroisse.stjosephenmauges@gmail.com

LES OFFRANDES A L'OCCASION DES CELEBRATIONS

L'Église vous accompagne dans les temps marquants de la vie chrétienne que sont le baptême, le mariage et les funérailles. Toute célébration occasionne des frais à la charge de la paroisse.

A partir du mois de septembre 2020, **voici les nouvelles propositions de participation pour ces célébrations, fixées par le diocèse d'Angers : entre 70 et 150 € pour un baptême, entre 300 et 500 € pour un mariage, et entre 200 et 250 € pour une sépulture.**

Aucune célébration ne sera refusée pour une question financière : on ne paie pas une prière. Néanmoins, la paroisse a besoin de vos dons pour assurer sa mission de catéchèse, d'accompagnement, d'action sociale,...

Dans la mesure de ses moyens, chacun est invité à apporter sa participation à cette mission.

Tout au long de l'année, il est possible de demander à ce qu'une messe soit célébrée pour un défunt, pour une ou plusieurs familles, pour une intention particulière, dans l'église de votre choix. L'offrande demandée à cette occasion est de 18€. Renseignez-vous aux permanences de votre relais.

Soyez remerciés pour votre générosité.

Guillaume, curé de la paroisse

Septembre 2020